

LE POINT SUR LA CONCERTATION CONTINUE

Tramway Express de l'Ouest Lyonnais

EN 36
QUESTIONS



LE POINT SUR LA CONCERTATION CONTINUE

Tramway Express
de l'Ouest Lyonnais

EN 36
QUESTIONS



P3 TEOL, OÙ EN EST LE PROJET ?

P8 NOS ÉCHANGES SECTEUR PAR SECTEUR :

P8 Secteur Confluence - La Mulatière - Lyon 2ème

P10 Secteur Provinces - Sainte-Foy-lès-Lyon

P11 Secteur Point du Jour - Lyon 5ème

P12 Secteur Ménival - Lyon 5ème

P13 Secteur Libération - Tassin la Demi-Lune

P14 Secteur Alaï - Francheville /Tassin la Demi-Lune

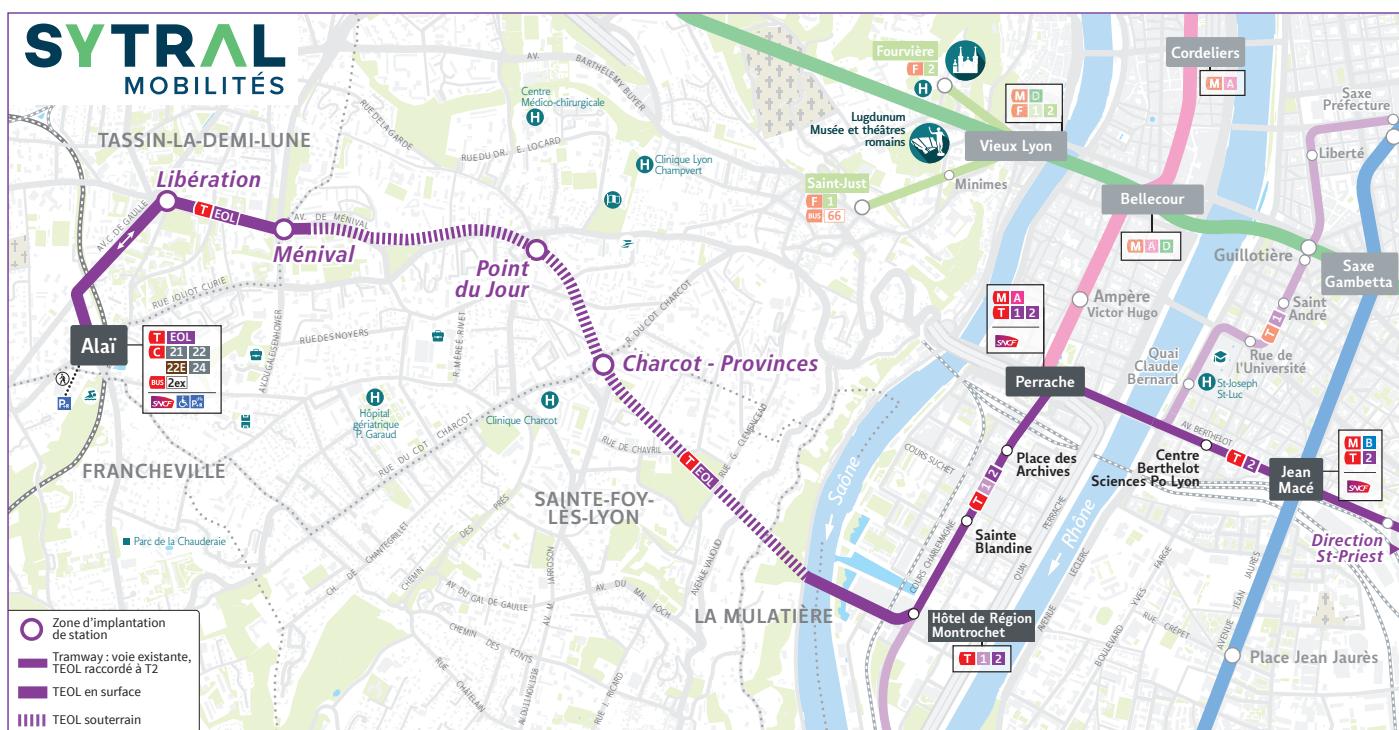
TEOL, OÙ EN EST LE PROJET ?

❓ Quel est le tracé de TEOL ?

À l'horizon 2032, le Tramway Express de l'Ouest Lyonnais constituera un nouvel axe structurant entre l'ouest de la Métropole, les secteurs d'Alaï et de Libération à Tassin la Demi-Lune, le plateau du 5e arrondissement de Lyon, Sainte-Foy-lès-Lyon et le centre via le sud de la Presqu'île à Confluence et le 7e arrondissement de Lyon à Jean Macé.

Donnant suite à la concertation préalable, le Conseil d'administration de SYTRAL Mobilités a décidé le 16 mai 2024 que TEOL prolongerait le tramway T2 avec cinq nouvelles stations.

Les deux premières sont des stations souterraines : Charcot-Provinces (Saint-Foy-lès-Lyon) et Point du Jour (Lyon 5e). Les trois suivantes sont des stations de tramway classiques sur rue : Ménival (Lyon 5e), Libération (Tassin la Demi-Lune) et Alaï (Tassin la Demi-Lune et Francheville).



❓ À quel stade du projet sommes-nous ?

À la suite de la concertation préalable qui s'est tenue du 6 novembre 2023 au 5 février 2024, le Conseil d'administration de SYTRAL Mobilités a délibéré le 16 mai 2024 pour définir le tracé du projet, fort du bilan de la concertation partagé avec les garants de la Commission nationale du débat public.

La Commission nationale du débat public a désigné le 5 juin 2024 deux garants chargés de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

La première phase de la concertation continue, objet de ce livret, a été lancée lors d'une réunion publique en visioconférence le 12 septembre 2024. Les rencontres se sont déroulées sous forme de stands d'information et d'échange à Ménival (8 octobre 2024), Tassin la Demi-Lune (16 octobre 2024), Confluence - la Mulatière (14 novembre 2024), au Point-du-Jour (26 novembre 2024) et à Sainte-Foy-lès-Lyon (28 novembre 2024).

Les études de faisabilité se sont poursuivies et les études de conception détaillées vont démarrer en 2025 en vue de définir l'insertion fine du projet sur le territoire tout en cherchant à éviter et réduire ses effets sur l'environnement et le cadre de vie. En parallèle, les diagnostics et les investigations géotechniques se poursuivent.

SYTRAL Mobilités présentera le projet en enquête publique au troisième trimestre 2025, sur la base des études de faisabilité finalisées en 2024. En parallèle, les études de conception détaillées se poursuivront et seront encore affinées après la déclaration d'utilité publique au stade «avant-projet» puis «projet», définissant en détail les contraintes techniques, les méthodes constructives et l'organisation des travaux.

❓ Quel est le calendrier des travaux ? Quand TEOL sera-t-il mis en service ?

Les travaux de TEOL démarreront en 2028 par les travaux de construction du tunnel et des ouvrages souterrains. Ils seront précédés par des travaux préparatoires (notamment déviation des réseaux enterrés comme l'électricité, l'eau, le gaz, les télécoms...) sur et à proximité des futurs ouvrages qui pourraient être programmés dès 2027.

La mise en service est envisagée à horizon 2032.

2024	2025	2026	2027	...horizon 2032
Faisabilité approfondie	Avant-Projet	Projet - Marchés de travaux		 TRAVAUX
Concertation continue			Information et dialogue	
Mi-juin Démarrage de la concertation continue		Enquête publique Déclaration d'Utilité Publique		Enquête publique Autorisation environnementale

❓ Où en sont les acquisitions foncières ?

L'acquisition des terrains nécessaires à l'insertion du projet, au sein du périmètre de la déclaration d'utilité publique sera précisée en cours d'avant-projet (fin 2025). Les propriétaires concernés seront contactés en temps voulu par SYTRAL Mobilités. Une ou plusieurs enquêtes parcellaires permettront d'identifier toutes les parcelles nécessaires à la réalisation du projet, leurs propriétaires et leurs ayants-droits. Sont concernés par cette procédure les propriétés impactées par le projet dans les rues ou circulera le tramway, mais également les propriétés situées au dessus du futur tunnel pour lesquelles le tréfonds (volume du tunnel) nécessite d'être acquis. À l'issue de l'enquête parcellaire, après avis du commissaire enquêteur, le Préfet prendra un arrêté de cessibilité qui permettra d'engager le transfert de propriété des parcelles nécessaires à la réalisation du projet à SYTRAL Mobilités. Ce transfert de propriété peut être réalisé soit par accord amiable, soit par une ordonnance d'expropriation.

La valeur de chaque parcelle concernée sera évaluée de manière indépendante par le Service des Domaines (direction de l'immobilier de l'Etat). Lorsque seule une partie d'une parcelle devra être acquise, SYTRAL Mobilités prendra en charge tous les travaux de reconstitution (clôture, portail, déplacement des équipement...). La voie amiable sera privilégiée.

Pour en savoir plus, consultez les fiches « Procédures administratives » et « Acquisitions foncières » sur www.sytral-mobilites.fr/TEOL

?

Quel est le coût du projet ?

A l'issue de la concertation préalable, et du choix du tracé retenu, le coût du projet reste inchangé. Il est ainsi évalué à 800M€ (valeur janvier 2023).

Ce coût comprend l'ensemble des frais liés au projet incluant les travaux et les acquisitions foncières nécessaires.

SYTRAL Mobilités fait de la maîtrise des coûts une priorité pour toutes les composantes du projet.

?

Quel est le potentiel de la ligne en termes de capacité ?

T 1 2	Une rame toutes les...	100 pers. Bus articulé	200 pers. Tram 32m	300 pers. Tram de 43m ou Métro 2 voitures	400 pers. Tram 2x32m	600 pers. Métro 4 voitures	T 3	T EOL	M B
6 minutes	1 000 pphps	2 000 pphps	3 000 pphps	4 000 pphps	6 000 pphps				
5 minutes	1 200 pphps	2 400 pphps	3 600 pphps	4 800 pphps	7 200 pphps				
4 minutes	1 500 pphps	3 000 pphps	4 500 pphps	6 000 pphps	9 000 pphps				
3 minutes	2 000 pphps	4 000 pphps	6 000 pphps	8 000 pphps	12 000 pphps				

PPHPS = Personne (transportée) par Heure et par Sens
Capacités indicatives avec 4 personnes / m² (charge normale)

La charge dimensionnante estimée sur la section la plus chargée de TEOL (entre Charcot et Montrochet) en heure de pointe du matin est de 2630 personnes par heure et par sens en 2040.

TEOL sera exploitée avec des rames de 43 mètres pouvant accueillir environ 300 personnes, contre 32 mètres sur les lignes T1 et T2 aujourd'hui, qui peuvent accueillir environ 200 personnes par rame. Avec ces rames longues, TEOL aura une capacité de 3600 personnes par heure et par sens, ce qui offre une réserve de capacité d'environ 1000 personnes par heure et par sens en 2040.

?

Une prolongation vers l'ouest sera-t-elle possible ?

SYTRAL Mobilités réalise actuellement son Plan de Mobilité des territoires lyonnais, qui offrira une vision globale de l'évolution des mobilités d'aujourd'hui à 2030 et 2040. L'évolution de l'urbanisme et des besoins de mobilité sont délicats à estimer au delà de 2040. SYTRAL Mobilités s'engage à prendre en compte les données offrant une vision au-delà de 2040 dès que celles-ci seront disponibles et fiabilisées.

L'extension ultérieure de la ligne vers Craponne est inscrite dans le Plan de mobilité des territoires lyonnais, dont l'enquête publique aura lieu au printemps 2025. La conception du projet TEOL est aujourd'hui pensée dans l'optique d'un futur prolongement.



?

Quelles sont les destinations desservies par TEOL ?

TEOL complète le maillage du réseau modes lourds (métro/tramway) du réseau TCL. Il permet une connexion rapide et fiable depuis Alaï, notamment à Perrache (métro A, tramways T1 et T2) puis au métro B à Jean Macé. Il est également complémentaire au réseau de bus, qui permet aux usagers de rejoindre les métros à Gorge de Loup ou à Saint-Genis-Laval.

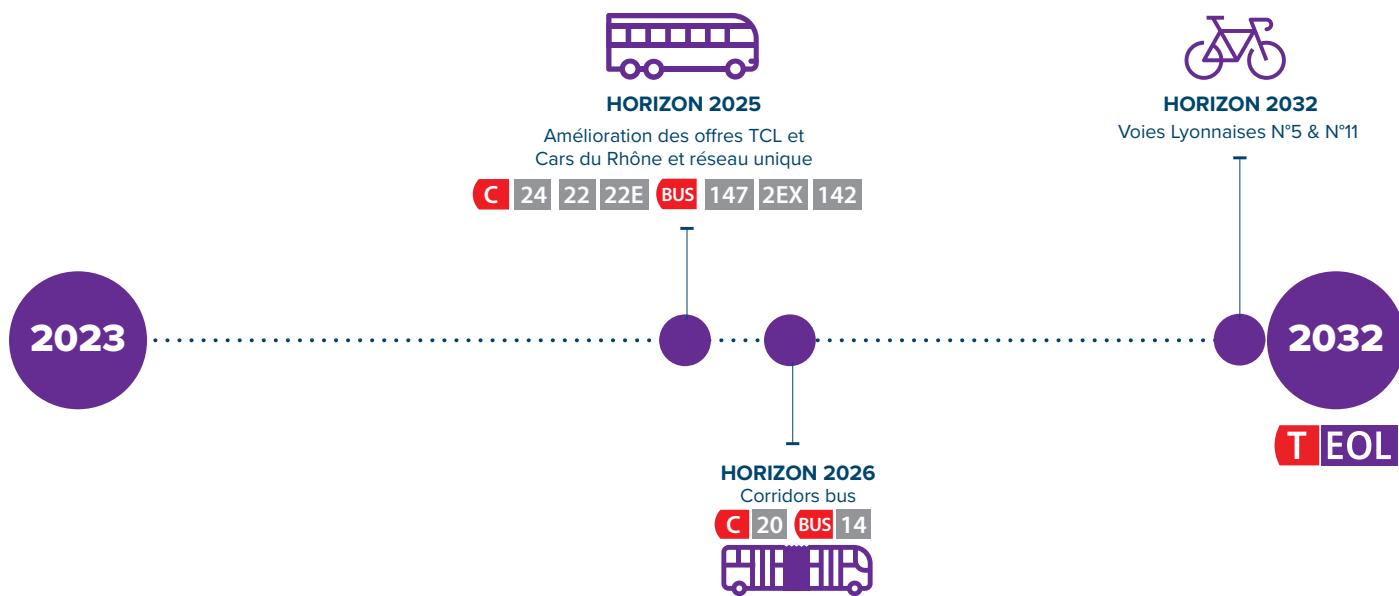
Il circulera de 4h30 à 1h, toutes les 5 minutes environ en heures de pointe.

?

Quelles sont les améliorations prévues pour les transports en commun dans l'ouest d'ici la mise en service de TEOL ?

D'ici à la mise en service de TEOL, l'ouest lyonnais bénéficiera d'une amélioration sensible des transports en commun :

- Renforcement en cours du réseau bus ;
- A l'horizon 2026, travaux permettant d'améliorer la performance des bus C20 et 14 (programme «Corridors bus») ;
- Développement des itinéraires cyclables (Voies lyonnaises 5 et 11 à horizon 2032) ;
- A la mise en service de TEOL, restructuration du réseau de surface ;



?

Comment évoluera le réseau de bus à la mise en service de TEOL ?

Comme pour tous les projets de ligne forte de transport en commun, la mise en service de TEOL s'accompagnera d'une restructuration du réseau de surface bus, en lien avec les services et élus des communes concernées afin de faciliter l'accès à la nouvelle ligne. Cette réorganisation sera proposée un à deux ans avant la mise en service de TEOL.

En particulier, la création d'un pôle d'échange multimodal à Alaï, autour de la future station de TEOL et de la halte ferroviaire, est prévue. Outre des parc-relais vélos et voitures de 300 places chacun à proximité, ce futur pôle d'échange multimodal (PEM) favorisera le rabattement vers TEOL depuis l'ouest autour d'un pôle d'échange bus renforcé.

Quelle sera la nature des travaux ? Comment l'environnement urbain sera-t-il pris en compte ?

SYTRAL Mobilités et ses maîtres d'œuvre mèneront les études afin de déterminer les mesures à mettre en place pour minimiser les nuisances pendant la période de chantier, en tenant compte des spécificités de chaque secteur.



TRAVAUX DE DÉVIATION DES RÉSEAUX / TRAVAUX PRÉPARATOIRES

Démolition des séparateurs de voirie, mise en configuration provisoire des équipements électriques (signalisation lumineuse tricolore, éclairage public).



CRÉATION DU PONT

Construction du pont sur la Saône.



CREUSEMENT DES OUVRAGES SOUTERRAINS

Création de la trémie (tranchée ouverte puis tranchée couverte) de Ménival et creusement du tunnel à l'aide d'un tunnelier.



ÉLARGISSEMENT DES EMPRISES, GROS OEUVRE DE VOIRIE ET ASSAINISSEMENT

Terrassement de la plateforme, réalisation de la plateforme, génie civil des stations.



TRAVAUX DE VOIRIE ET AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Pose des revêtements de plateforme (dont une grande partie végétalisée), aménagement des voiries, des carrefours et de leurs équipements (mobilier urbain, signalétique, éclairage public, etc.), aménagements urbains (trottoirs, pistes cyclables, stationnements, livraisons, plantations...), plantations d'arbres.

De nombreuses collectes de données et études spécifiques ont été réalisées et seront poursuivies : étude acoustique, sondages géotechniques, visite et diagnostic des bâtis surplombant le tunnel, etc.

Pour en savoir plus, consultez la fiche « Diagnostics, sondages et études techniques » sur www.sytral-mobilites.fr/TEOL

Les échanges avec les habitants lors des stands de la concertation ainsi que les porte-à-porte auprès des commerçants permettent de comprendre la vie de chaque quartier et d'adapter au mieux les modalités de la phase chantier.

Comme dans tous les projets de SYTRAL Mobilités, la volonté est de maintenir au maximum les accès riverains pendant les travaux. S'il peut survenir qu'exceptionnellement et sur une courte période il soit nécessaire de bloquer un accès piéton, cycle ou voiture, les riverains seront avertis afin qu'ils puissent anticiper cette situation le jour venu.

Des informations seront diffusées régulièrement en vue de limiter la gêne occasionnée par les travaux.

Quelle sera la nature des travaux ? Où puis-je m'informer sur TEOL ?

- Sur le site Internet dédié : www.sytral-mobilites.fr/TEOL
- Auprès de l'équipe chargée de relations riverains : tramexpress-contact@sytral.fr
- Lors des rencontres de concertation et d'échange.

La concertation continue jusqu'à l'enquête publique est placée sous l'égide de deux garants désignés par la Commission nationale du débat public : Claire Bouteloup et Jean-Luc Campagne. Vous pouvez consulter leur lettre de mission sur www.sytral-mobilites.fr/TEOL ou les contacter à l'adresse concertation-teol@garant-cndp.fr

NOS ÉCHANGES, SECTEUR PAR SECTEUR

Secteur Confluence – La Mulatière



	1 séquence dédiée en réunion publique → environ 105 participants
	stand d'information et d'échange → environ 45 participants

Comment la sensibilité de la balme est-elle appréhendée par SYTRAL Mobilités ?

SYTRAL Mobilités mène de nombreuses campagnes de reconnaissance et études pour approfondir sa connaissance des lieux et adapter la conception des ouvrages du projet. Ainsi des sondages géotechniques et autres investigations spécifiques (débit des sources, géomorphologie, archéologie) sont réalisés depuis début 2023 afin de fiabiliser la connaissance géologique et hydrogéologique du sous sol. De nombreuses reconnaissances sont également menées sur les galeries souterraines d'époques diverses présentes dans le secteur.

Ces investigations techniques permettront de proposer une conception des ouvrages adaptée au terrain.

Des mesures sont-elles prévues pour préserver les espaces verts ?

Comme pour l'ensemble de ses projets, SYTRAL Mobilités mettra en oeuvre la démarche *Eviter – Réduire – Compenser*, prévue par le Code de l'environnement en cherchant à éviter les effets sur l'environnement, en réduisant ceux qui ne peuvent pas être évités et en compensant ceux qui ne peuvent être réduits. Dans le cadre du projet TEOL, des espaces boisés ou plantés pourraient être touchés. À ce stade la conception détaillée n'étant pas encore finalisée, l'impact précis n'est pas déterminé.

C'est le cas notamment de l'ouvrage d'entrée du tunnel qui se situe dans un espace boisé. La conception tendra à minimiser l'impact de cet ouvrage dans la colline, et une renaturation sera prévue. L'impact résiduel sur l'espace boisé sera compensé au moins par une surface double.

Un bilan détaillé sera mené dans l'étude d'impact pour l'autorisation environnementale et des mesures de compensation seront définies. SYTRAL Mobilités a engagé des démarches pour réaliser ces mesures de compensation à proximité, au cœur du périmètre de l'Espace Naturel Sensible Yzeron Aval.

Comment le futur pont de TEOL s'intègrera-t-il à Lyon 2^e et à la Mulatière ?

Le futur pont sur la Saône fait l'objet d'un concours d'architecture, pour la meilleure intégration possible de cet ouvrage dans son environnement naturel et patrimonial. L'architecte retenu devra proposer un projet conciliant les exigences d'intégration paysagère et urbaine avec les besoins fonctionnels du projet : gabarit de circulation des péniches sur la Saône et de circulation sur le quai Jean-Jacques Rousseau, circulation du tramway et modes doux. L'ancienne capitainerie sera préservée. Le projet de pont sera connu au 2e trimestre 2025, après négociation avec le lauréat choisi par jury de concours.

L'étude acoustique réalisée dans le secteur permettra de proposer une conception des ouvrages conforme à la réglementation sur le bruit des transports.

La réalisation de TEOL sera-t-elle une opportunité pour mieux relier le haut et le bas de la colline ?

TEOL offrira une liaison particulièrement performante entre le haut et le bas de la balme, avec un temps de parcours estimé à environ 4 minutes 30 entre les stations Charcot-Provinces et Hôtel de Région – Montrochet.

L'aménagement d'un nouveau cheminement piéton est envisagé entre l'impasse de Fontanières et le quai Jean-Jacques Rousseau, dans la parcelle où s'insérera la tête de tunnel.



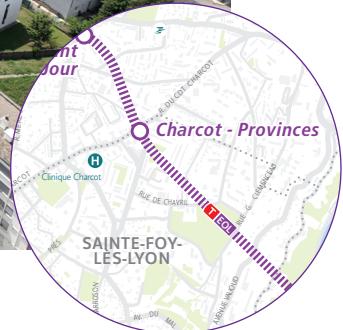
Proposition d'un nouveau cheminement piéton.

- 1 Accès au quai Rousseau
- 2 Accès potentiel au tablier du pont
- 3 Boucle historique
- 4 Accroche avec l'impasse de Fontanières



1 séquence dédiée
en réunion publique
→ environ 105 participants

stand d'information
et d'échange
→ environ 120 participants



3 Où sera située la station Charcot ?

La station sera située au croisement du boulevard des Provinces et de la rue du Commandant Charcot, à Sainte-Foy-lès-Lyon, à l'emplacement de l'actuelle station essence.

Souterraine, elle sera située entre 20 et 30 mètres de profondeur et semblable à une station de métro.

4 Est-ce que le creusement du tunnel est vraiment sûr pour le personnel du chantier et pour les habitants au dessus?

Le creusement d'un tunnel est un chantier avec une haute technicité, qui nécessite des études préalables approfondies du point de vue géologique et également vis à vis des bâtiments situés au dessus du tunnel. Ainsi depuis début 2023, SYTRAL Mobilités organise avec des prestataires compétents, des visites de l'ensemble des bâtiments situés à proximité du futur tunnel, afin d'en connaître les caractéristiques et identifier leurs potentielles faiblesses. En fonction des visites et de l'évaluation de la sensibilité des bâtiments recensés, la conception du projet sera adaptée ou des mesures de renforcement mises en oeuvre afin de rendre le chantier du tunnel sûr pour les habitants comme pour les compagnons.

5 Pourquoi est-il prévu un puits de secours et de ventilation au Brûlet ?

La conception d'un tunnel est réglementée, ainsi la longueur du tunnel entre la tête de tunnel et la station Charcot impose de créer un puits d'accès intermédiaire pour les secours au niveau du parc du Brûlet, dans un espace actuellement non boisé. Il sera peu visible une fois achevé.

L'ouvrage reliera la surface au tunnel de TEOL, à 80 mètres de profondeur.

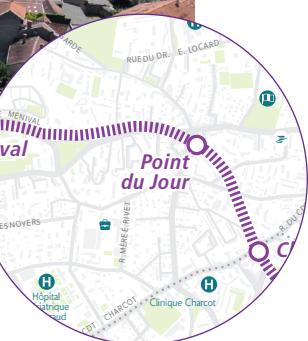
6 Un tracé avec une telle pente nécessite-t-il une technologie particulière ?

Les industriels consultés en 2023 ont confirmé que le modèle de matériel roulant récent de 43 mètres actuellement en service sur les lignes T3 et T4 du réseau TCL peut franchir les pentes envisagées pour TEOL et qu'il n'était pas nécessaire de sur-motoriser ces rames de tramway.



1 séquence dédiée
en réunion publique
→ environ 105 participants

stand d'information
et d'échange
→ environ 150 participants



② Où sera située la station du Point-du-Jour ?

La station Point du jour sera localisée sur le secteur des places Bénédict Teissier et Compagnons de la Chanson. Les études de conception prévues en 2025 permettront de définir son exacte localisation.

③ À quoi ressemblera la place au-dessus de la future station ?

Le secteur des places Bénédict Teissier et des Compagnons de la Chanson sera requalifié à l'issue du chantier de construction de la station de TEOL.

Comme pour la place Anatole France à Oullins, sous laquelle la station du métro B Oullins Centre se situe, SYTRAL Mobilités et la Métropole de Lyon veilleront à la qualité architecturale, paysagère et d'usage de ces espaces publics.

③ Comment l'activité des commerçants du quartier sera-t-elle organisée pendant les travaux ?

Un travail est en cours avec la direction de l'économie, du commerce et de l'artisanat de la ville de Lyon et la mairie du 5e arrondissement pour étudier une relocalisation du marché forain, pérenne et proche de la localisation actuelle pour la durée des travaux. Il est envisagé de relocaliser le marché dès la réalisation des diagnostics archéologiques prévus en 2025. Cette relocalisation pourrait être pérennisée jusqu'à la mise en service de TEOL.

Pour les commerces situés à proximité immédiate du chantier, SYTRAL Mobilités veillera à en garantir l'accessibilité pour les livraisons, les piétons et les cycles.

③ En quoi consisteront les travaux dans le secteur ?

Comme pour la station Charcot, les travaux consisteront en la création d'une station souterraine de tramway entre 20 et 30 mètres de profondeur. L'emprise nécessaire pendant les travaux sera importante mais in fine entièrement restituée sous forme de nouveaux espaces publics.

Le tunnel sera, lui, foré au tunnelier (comme pour le prolongement du métro B à Saint-Genis-Laval Hôpitaux Sud) entre Ménival et la Saône.



1 séquence dédiée
en réunion publique
→ environ 105 participants

stand d'information
et d'échange
→ environ 80 participants



3 Où sera située la station Ménival ?

La station sera située sur l'avenue de Ménival, à proximité de la MJC, quelques centaines de mètres en aval de la sortie du tunnel. La ligne poursuit ensuite son tracé vers l'ouest en rejoignant l'avenue du général Brosset à Tassin la Demi-Lune.

4 Quel est le lien entre le projet de rénovation de la SACVL et TEOL ?

La SACVL, propriétaire de 3 immeubles situés du 3 au 11 avenue de Ménival, porte un projet de rénovation de ces immeubles de logements avec la démolition-reconstruction de deux immeubles et la rénovation d'un troisième. Au regard des besoins potentiellement importants d'emprise chantier pour le creusement du tunnel, SYTRAL Mobilités a saisi l'opportunité de ces travaux et s'est rapproché de la SACVL pour lui demander d'occuper provisoirement les terrains libérés par la démolition des deux immeubles.

Cela reporterait la reconstruction des logements par la SACVL après les travaux de construction du tunnel. Tous les habitants concernés bénéficieront d'un relogement. Les échanges entre SYTRAL Mobilités et la SACVL se poursuivent.

5 Comment sera organisée la circulation routière dans le quartier avec TEOL ?

L'insertion de TEOL et des aménagements cyclables règlementaires qui l'accompagneront nécessitent la mise en sens unique de l'avenue de Ménival. Le sens de circulation n'est pas encore défini à ce stade mais cette mise à sens unique pourrait simplifier à terme le fonctionnement du carrefour Ménival/Hespérides/Brosset/Eisenhower et donc le fluidifier. L'accès à la rue de Boyer sera étudié plus précisément dans les études d'Avant-projet.

Dans tous les cas, les accès aux commerces, aux équipements publics et aux immeubles seront maintenus, pendant les travaux et après la mise en service.

6 Que va-t-il advenir de la place du Dr Schweitzer et du marché ?

Pendant les travaux de TEOL, la place du Dr Schweitzer accueillera les installations de chantier, en particulier pour les besoins de creusement de la trémie et du tunnel, ce qui n'est a priori pas compatible avec le maintien du marché forain.

Un travail est en cours avec la direction de l'économie, du commerce et de l'artisanat de la ville de Lyon et la mairie du 5^e arrondissement pour étudier une relocalisation pérenne et proche de la localisation actuelle du marché forain pour la durée des travaux. La place sera restituée après les travaux avec des espaces publics réaménagés de qualité.



1 séquence dédiée
en réunion publique
→ environ 105 participants

stand d'information
et d'échange
→ environ 160 participants



❓ Où sera située la station Libération ?

La station Libération sera située sur l'avenue du général Brosset, près du futur parc de la Raude, en surface. La ligne emprunte l'avenue Brosset, l'avenue du général de Gaulle, via le carrefour de la Libération, puis la route de Brignais jusqu'à l'ancien parking d'Aquavert à Alaï.

❓ Pourquoi le tracé n'est-il pas entièrement souterrain ?

Des scénarios de tracé en souterrain jusqu'à Alaï ont été étudiés par SYTRAL Mobilités à la demande des communes. Le surcoût par rapport aux tracés en surface est de l'ordre de 300 millions d'euros pour un gain de temps de 1 à 2 minutes.

Ce montant correspond au coût d'une ligne de tramway entière, comme T9 ou T10. Les élus de SYTRAL Mobilités ont donc décidé de ne pas retenir cette option afin de permettre le développement d'autres projets au sein de la Métropole.

❓ Comment sera organisée la circulation routière dans le quartier avec TEOL ?

Les voies de circulation actuelles seront conservées (1 voie dans chaque sens). Le fonctionnement de la circulation routière à Tassin la Demi-Lune ne sera donc pas modifié par TEOL.

TEOL implique la requalification des axes empruntés, ce qui permettra d'agrandir les trottoirs, de créer des aménagements cyclables sécurisés et d'ajouter de la végétation quand la largeur le permet.

❓ Comment les acquisitions foncières sont-elles organisées ?

Le projet s'inscrit à ce stade dans un fuseau : le tracé et les acquisitions foncières associées seront précisés lors des études d'avant-projet qui seront réalisées en 2025, une fois le maître d'œuvre désigné.

SYTRAL Mobilités rencontrera les propriétaires de l'ensemble des parcelles partiellement ou totalement concernées par des acquisitions foncières.



1 séquence dédiée
en réunion publique
→ environ 105 participants



Où sera située la station Alaï ?

La station Alaï sera située en bordure de l'ancien parking de l'espace aquatique Aquavert, au sud du carrefour entre l'avenue du Chater et la rue Joliot-Curie.

Les voies se prolongeront vers le sud, le long d'Aquavert, pour constituer l'arrière-station avec la zone de manœuvre des rames à l'arrière du terminus. Ces voies seront doublées d'une allée piétonne permettant l'accès au parc-relais voitures.

En quoi Alaï sera-t-il un pôle d'échange multimodal ?

Avec TEOL, un véritable PEM sera aménagé à Alaï. Il comprendra, outre la halte ferroviaire et la station TEOL, des parc-relais vélos et voitures de 300 places chacun ainsi qu'un pôle d'échange bus permettant d'optimiser les correspondances.

Où sera situé le parc-relais ?

Le parc-relais voitures sera localisé à 5 minutes à pied au sud de la station, sur un terrain appartenant à la Métropole de Lyon en arrière de la zone d'activité. Comme pour le parc-relais de Saint-Genis-Laval Hôpitaux Sud, des conditions d'accès différenciées selon la distance entre le lieu de résidence des usagers et le parc-relais pourraient être mises en place.

Ce parc-relais sera conçu pour être mutable en locaux d'activités ou logements, dans le cas de la réalisation ultérieure d'un prolongement vers Craponne.

Quelle est la complémentarité/interface avec le Tram-train de l'ouest lyonnais ?

La station terminus de TEOL sera située à proximité de la halte ferroviaire d'Alaï, de la ligne Brignais – Saint-Paul du Tram-train de l'Ouest Lyonnais. Cette ligne ferroviaire et TEOL sont des solutions complémentaires pour la desserte de l'ouest lyonnais. SYTRAL Mobilités et la Région Auvergne-Rhône-Alpes continuent d'échanger sur les aménagements en lien avec TEOL et le renfort au 1/4h à l'heure de pointe de cette ligne de compétence régionale, ainsi que sur son intégration au périmètre tarifaire du réseau TCL. Ces réflexions sont confortées par la loi du 27 décembre 2023 relative aux services express régionaux métropolitains et par la convention sur le SERM lyonnais délibérée par le Conseil d'Administration de SYTRAL Mobilités le 19 décembre 2024.



Notes

LE POINT SUR LA CONCERTATION CONTINUE

Tramway Express
de l'Ouest Lyonnais

EN 36
QUESTIONS



TEOL CONCERTATION



Pour nous contacter : tramexpress-contact@sytral.fr